

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le vingt six février, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni HAUTEFOND - Salle des fêtes 626 Route du Champs tout seul, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 25 février 2026.

DÉCISION N° DB2026_009 - ADMINISTRATION GENERALE RESTITUTION DU TERRAIN DE BOULES DE FONTENAY - PROCÈS-VERBAL DE RESTITUTION

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 26 février 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-138 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la délibération n°DEL2026-008 en date du 05 février 2026 relative à la modification de l'intérêt communautaire et ne déclarant plus d'intérêt communautaire le terrain de boules de la commune de Fontenay,

Considérant que par délibération du 05 février 2026 le conseil communautaire a modifié l'intérêt communautaire portant sur la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs » afin de restituer à la commune de Fontenay son terrain de boules,

Considérant que par cette même délibération, il a été décidé de déléguer au bureau exécutif l'approbation du procès-verbal de restitution dudit terrain de boules,

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver les termes du procès-verbal du terrain de boules joint en annexe à intervenir avec la commune de Fontenay.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer ledit procès-verbal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de membres en exercice : 21	Secrétariat de séance assuré par : Magali DUCROISET
Membres présents à la séance : 15	Votants : 15

Membres présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, David BÊME, Daniel BERAUD, Patrick BOUILLON, Jacky COMTE, Philippe DUMOUX, Julien GAGLIARDI, Nicolas LORTON, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS

Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

André ACCARY, Catherine CLERGUE, Fabien GENET, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Jean-Marc NESME

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 26 février 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais